

Page: 1/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Interior Paint

• <u>Code du produit:</u> 87420, 87421, 87422, 87423 • UFI: 2AH0-A0WG-H00C-HH6D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

<u>préparation</u> Couche Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· <u>Producteur/fournisseur:</u> AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Tel. +49(0)911 - 642960

Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

Service chargé des

renseignements: Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

· <u>Stockage:</u> Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F. Garder sous clef.

(suite page 2)



Page: 2/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

acétone

• <u>Mentions de danger</u> H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· <u>Indications complémentaires:</u> EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.√PvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· <u>Description:</u> Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1	acétone	25-50%
	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 606-001-00-8	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119471330-49	EUH066	
		(suite page 3)

ge c



Page: 3/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit.		
	(suite	e de la page 2)
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	12,5-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<12,5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-01-8 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (contenant ≥ 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220; Flam. Liq. 1, H224 Press. Gas (Comp.), H280	1-5%
CAS: 9004-70-0 Numéro index: 603-037-00-6	nitrocellulose solutions, with not more than 12.6% nitrogen, by dry mass, and not more than 55% nitrocellulose Flam. Sol. 1, H228	1-5%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43		1-5%
· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un

médecin.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Dyspnée

Etourdissement Migraine

Vertiges Nausées

(suite page 4)



(suite de la page 3)

Page: 4/18

· Risques

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

Risque d'incidents respiratoires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants · Moyens d'extinction:

> avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont

plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)



Page: 5/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 4)

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Respecter les limites d'émission.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à

incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous

pression.

· Indications concernant le stockage

commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

C.11 didilicites de controle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
67-64-1 acétone
VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle
VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm
106-97-8 n-Butane
VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· DNEL

67-64-1 acétone

Orai	DNEL (Langzeit-wiedernoit)	62 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	186 mg/kg bw/day (ARB)
		62 mg/kg bw/day (BEV)

(suite page 6)



Page: 6/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

		(suite de la pa
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	2.420 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1.210 mg/m³ Air (ARB)
		200 mg/m³ Air (BEV)
	cétate de n-butyle	
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB)
		6 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	7 mg/kg bw/day (ARB)
		3,4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	960 mg/m³ Air (ARB)
		859,7 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	480 mg/m³ Air (ARB)
		102,34 mg/m³ Air (BEV)
	cétate de 2-méthoxy-1-méth	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
		54,8 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	550 mg/m³ Air (ARB)
		33 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	275 mg/m³ Air (ARB)
		33 mg/m³ Air (BEV)
	nass of ethylbenzole and xyl	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
		108 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-442 mg/m³ Air (ARB)
		174 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	77-221 mg/m³ Air (ARB)
		14,8-65,3 mg/m³ Air (BEV)
	7 dioxyde de titane	700 // / / / / / / / / / / / / / / / / /
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)
64-17-5 étl		97 mg/kg hu/dov /PE\/\
Oral	DNEL (Kurzzeit ekut)	87 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	950 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
ا الماماد الماماد	DNEL (K.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	206 mg/kg bw/day (BEV)
innaiatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.900 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL /L	950 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	950 mg/m³ Air (ARB)
		114 mg/m³ Air (BEV)
PNEC		
67-64-1 ac		



Page: 7/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

ate d'impression .	<u> </u>	Revision, 12.01.202
om du produit: In	terior Paint	
	4.00 mm// (AMA)	(suite de la page
	1,06 mg/l (MW)	
	10,6 mg/l (SW)	
DNEO (6 1)	21 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	29,5 mg/kg Trockengew (BO)	
	3,04 mg/kg Trockengew (MWS)	
	30,4 mg/kg Trockengew (SWS)	
123-86-4 acétat	•	
PNEC (wässrig)		
	0,018 mg/l (MW)	
	0,18 mg/l (SW)	
	0,36 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO)	
	0,0981 mg/kg Trockengew (MWS)	
	0,981 mg/kg Trockengew (SWS)	
	e de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)	
	0,0635 mg/l (MW)	
	0,635 mg/l (SW)	
	6,35 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,29 mg/kg Trockengew (BO)	
	0,329 mg/kg Trockengew (MWS)	
	3,29 mg/kg Trockengew (SWS)	
reaction mass of	of ethylbenzole and xylole	
PNEC (wässrig)	6,58 mg/l (KA)	
	0,327 mg/l (MW)	
	0,327 mg/l (SW)	
PNEC (fest)	2,31 mg/kg Trockengew (BO)	
	12,46 mg/kg Trockengew (MWS)	
	12,46 mg/kg Trockengew (SWS)	
13463-67-7 diox	kyde de titane	
PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)	
	1 mg/l (MW)	
	0,127 mg/l (SW)	
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO)	
	100 mg/kg Trockengew (MWS)	
	1.000 mg/kg Trockengew (SWS)	
64-17-5 éthanol		
PNEC (wässrig)	580 mg/l (KA)	
ζ,	0,79 mg/l (MW)	
	0,96 mg/l (SW)	
	2,75 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,63 mg/kg Trockengew (BO)	
	0,72 mg/kg Trockengew (FUT)	
	2,9 mg/kg Trockengew (MWS)	
	3,6 mg/kg Trockengew (SWS)	



Page: 8/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 7)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

produit.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

In S

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butvlcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

(suite page 9)



Page: 9/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 8)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants

sont appropriés:

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les

éclaboussures:

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

· Protection des yeux/du visage

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Vêtements de travail protecteurs

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène Gants en cuir

Gants en tissu épais

Lunettes de protection hermétiques

Typique Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

Non déterminé.

Non déterminé. non applicable

Non déterminé.

Non déterminé.

1,2 Vol %

13 Vol %

333 °C

Selon désignation produit

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Protection du corps:

· Couleur:

Odeur: · Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: · Supérieure:

· Point d'éclair

Température d'inflammation:

Température de décomposition:

· pH

Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique:

 Solubilité · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:

Pas ou peu miscible Non déterminé. 8.300 hPa

> 0,8 g/cm3 Non déterminé. Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

(suite page 10)



Page: 10/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 9)

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• <u>Température d'auto-inflammation</u> Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-

air inflammable/explosif.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 82,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables néant

· <u>Aérosols</u> Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Gaz comburants néant
 Gaz sous pression néant
 Liquides inflammables néant
 Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau

Liquides comburants
 Matières solides comburantes
 Peroxydes organiques
 néant néant néant néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

<u>dangereuses</u> Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter
 10.5 Matières incompatibles:
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

(suite page 11)



Page: 11/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

		المراجل المشارع
Valeure I D	/I C50 détermin	(suite de la page antes pour la classification:
		n de la toxicité aiguë (ETA))
Dermique		73.333 mg/kg
Inhalatoire		233-246 mg/l (rat)
		200 240 High (rat)
67-64-1 ac		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOEL	900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.688 mg/kg (rat)
		7.426-15.800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire		76 mg/l (rat)
	NOAEL	22.500 mg/m³ (rat)
	LC50/48h	8.450 mg/l (cru)
		2.262 mg/l (daphnia magna)
	cétate de n-but	
	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m3 (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)
74-98-6 pro	pane	
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
106-97-8 n	-Butane	
Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
108-65-6 a	cétate de 2-mé	thoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	6.190 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOAEL-Werte	1.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
,		>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>10.000 mg/m3 (rat)
	LC50	>23,8 mg/l (rat)
	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
	LC50/48h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
reaction m		nzole and xylole
Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
-141		250 mg/kg (rat)
Dermique		12.126 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire		29.000 mg/m3 (rat)
ii lalatoli G	LC50/411	27,124 mg/l (rat)
13/63-67 7	dioxyde de tit	· ,
Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
Olai	NOAEL	
Dormieus		24.000 mg/kg (rat)
Dermique		>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NUAEL	10 mg/m³ (rat)

_____F



Page: 12/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite	de	la	page	11)

64-17-5 éth	nanol		
Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)	
	NOAEL-Werte	>3.000 mg/kg (rat) (OECD 451)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50/4h	20.000 mg/m3 (rat)	
	LC50/4 h	120 mg/l (rat) (OECD 403)	
	LC50/48h	5.012 mg/l (ceriodaphnia Dubai)	
		12.340 mg/l (daphnia magna)	
		8.150 mg/l (Leuciscus idus)	

· Corrosion cutanée/irritation

<u>cutanée</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

•	1	OX	(ICI	ιe	aq	lua	uq	u	e.

67-64-1 acétone

EC50/96h 7.200 mg/l (green alge)

8.300 mg/l (piscis)

8.300 mg/l (lepomis macrochirus)

7.500 mg/l (selenastrum capricornutum)

EC50 1.700 mg/l (bacteria) LC50 6.368 mg/l (piscis)

EC5/16h 1.700 mg/l (pseudomonas putida) EC5/72h 28 mg/l (Entosiphon sulcatum)

(suite page 13)



Page: 13/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

ito u iiripi essit	in 12.01.2025 Numero de version 9 (rempiace la version 6)	Revision. 12.01.20
om du produi	t <u>:</u> Interior Paint	
		(suite de la page
EC5/8d	530 mg/l (Microcystis aeruginosa)	
IC5/8d	7.500 mg/l (Scenedesmus quadricauda)	
EC50/48h	3.400 mg/l (green alge)	
	8.800 mg/l (daphnia magna)	
NOEC	1.700 mg/kg (pseudomonas putida)	
	4.740 mg/kg (selenastrum capricornutum)	
NOELR/28d	2.212 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	12.600 mg/l (Danio rerio.)	
	8.800 mg/l (daphnia magna)	
LC50/96h	8.300 mg/l (lem)	
	8.300 mg/l (lepomis macrochirus)	
	7.500 mg/l (Leuciscus idus)	
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	8.120 mg/l (Pimephales promelas)	
123-86-4 ac	étate de n-butyle	
EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)	
EC50/96h	320 mg/l (green alge)	
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)	
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
EC10/18h	959 mg/l (pseudomonas putida)	
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)	
EC50/16h	959 mg/l (pseudomonas putida)	
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)	
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)	
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)	
	674 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)	
	81 mg/l (piscis)	
	100 mg/l (lepomis macrochirus)	
	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)	
	18 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)	
108-65-6 ac	étate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50	>100 mg/l (daphnia magna)	
LC50	63,5 mg/l (Oryzias latipes)	
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna) (RL 67/548/EWG. Anhang V, C.2.)	
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	
EC20/0.5h	>1.000 mg/l (BES) (OECD 209)	
NOEC	47,5 mg/l (Oryzias latipes)	
NOEC/21d	≥100 mg/l (daphnia magna)	
EC10	>1.000 mg/l (BES)	
LC50/96h	180 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
_000,0011	>1.000 mg/l (Oryzias latipes)	
	161 mg/l (Pimephales promelas)	
reaction ma	ss of ethylbenzole and xylole	
LC50/24h	1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)	
2000,2711	g., (aap.iiia iiiagiia) (abab bab)	(suite page
		, 13

FR



Page: 14/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit:	: Interior Paint
-----------------	------------------

		(suite de la page 13)
CE0/40h	2.2.0.5 mg/l (danhnia magna) (IIC EDA)	

EC50/48h	3,2-9,5 mg/l (daphnia magna) (US EPA)
----------	---------------------------------------

ErC50/72h 4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

NOEC 16 mg/l (BES)

1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

NOELR/72h 0,44 mg/l (green alge)

NOEC/21d 1,57 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

NOELR/28d 16 mg/l (bacteria)

EC50/72h 2,2 mg/l (selenastrum capricornutum) (OECD 201) LC50/96h 2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

8,9-16,4 mg/l (pimephales promelas)

13463-67-7 dioxyde de titane

EC50 >1.000 mg/l (bacteria) EC50/48h >100 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h 16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) LC50/96h >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

>1.000 mg/l (pimephales promelas)

64-17-5 éthanol

LC50/24h 11.200 mg/l (Salmo gairdneri)

EC50/48h 9.268-14.221 mg/l (daphnia magna)

12.900 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)

EC0 6.500 mg/l (pseudomonas putida)

5.000 mg/l (scenedesmus quadricauda)

EC10 11,5 mg/l (CHV)

EC50/72h 275 mg/l (CHV) (OECD 201)

LC50/96h 13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

15.300 mg/l (pimephales promelas)

11.200 mg/l (Salmo gairdneri) (US EPA method E03-05)

$\cdot \, \underline{\text{\bf 12.2 Persistance et d\'{e}gradabilit\'{e}}} \,\, \text{Pas d'autres informations importantes disponibles}.$

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
 ∨PvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

<u>système endocrinien</u> Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· <u>Indications générales:</u>

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

(suite page 15)



Page: 15/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

	(suite de la page 14)
· Catalogue	européen des déchets
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'ide	entification
-----------------------------------	--------------

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS · ADR · IMDG **AEROSOLS** · IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz. Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



2.1 Gaz. Class · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 16)



Page: 16/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint (suite de la page 15) 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): F-D.S-U · No EMS: Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 11 · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport D · Code de restriction en tunnels

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1L

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

· Directive 2012/18/UE

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

· "Règlement type" de l'ONU:

·IMDG

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut

500 t

150 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 17)



Page: 17/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

(suite de la page 16)

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

67-64-1 acétone

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

67-64-1 acétone

3

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux: C

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

694,4 g/l

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· <u>Phrases importantes</u> H220 Gaz extrêmement inflammable.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche

technique:
Date de la version précédente:

Laboratoire 18.01.2022

(suite page 18)



(suite de la page 17)

Page: 18/18

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 12.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 12.01.2023

Nom du produit: Interior Paint

· Numéro de la version précédente:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de · Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1